

MAIRIE DE

CESTAS

BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

ARRETE DU MAIRE N° SG/326/ 2020

OBJET : Circulation en sens unique Place du 33^{ème} régiment d'artillerie – CESTAS.

Le Maire de la Commune de Cestas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110-2 et R 415.10

VU la huitième partie du Livre I de la signalisation routière

VU le Code Pénal

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995 relatif à l'approbation de modification de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière.

CONSIDERANT qu'il convient d'améliorer la desserte des transports scolaires Place du 33^{ème} régiment d'artillerie ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du visa du présent arrêté, la circulation Place du 33^{ème} Régiment d'artillerie est mise en sens unique, conformément au plan ci-joint.

ARTICLE 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée par l'arrêté du 5 novembre 1992.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Cestas
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Cestas
- Monsieur le Chef du Centre de Secours
- Monsieur le Responsable des Transports scolaires
- Madame la Directrice des Affaires scolaires

CESTAS, le 1^{er} octobre 2020

Le Maire

Pierre DUCOUT

ADRESSE POSTALE : B.P. 9 – 33611 CESTAS CEDEX

